



VIDE-GRENIERS DU HAND

Dimanche
6 Avril 2014
à BOUGUENNAIS
Parking Bélians/Piano'cktail

**11 € l'emplacement
de 4 m x 2,5 m**

**BAR – SANDWICHES – GRILLADES
GAUFRES**

*Renseignements et inscription au
06 63 83 07 71 ou asso.cjbhandball@gmail.com
(voir au dos)*



POUR VOUS INSCRIRE

Vous voulez faire le vide dans vos armoires... vous n'avez plus de place au grenier... vous avez un petit budget et envie de nouveautés... alors n'hésitez pas venez **au « Vide-Greniers du Hand » le 6 Avril prochain à Bouguenais sur les parkings Belians/Piano'cktail...**

Vous pouvez réserver un ou plusieurs emplacements dès maintenant en renvoyant le coupon ci-dessous, accompagné de votre règlement (11 € x nbre d'emplacements) et d'une photocopie de votre carte d'identité (recto-verso).

REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS

Le déballage et l'installation des stands se feront entre 7H00 et 9H00, et le rangement à partir de 17H30. L'accès à l'emplacement pour installation ne peut se faire sans être accompagné d'une personne de l'association organisatrice.

Les véhicules ne seront autorisés sur le site que lors du déballage et du rangement.

Les exposants seront responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'organisation ou à la Ville de Bouguenais et **doivent à cet effet être couverts par leur assurance**. Les objets déballés et mis à la vente appartiennent et sont sous la responsabilité du seul vendeur en cas de vol, casse ou préjudice. L'exposant déclare sur l'honneur :

- ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L310-2 du code du commerce)
- ne participer qu'à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du code pénal).

En fin de manifestation, les invendus seront emportés par les exposants. Les emplacements devront être rendus propres et exempts de déchets.

Mesdames et messieurs les exposants doivent se plier au règlement de la manifestation et sont tenus de présenter la pièce d'identité qui aura servi à leur inscription sous peine d'être refusés le jour du vide-greniers. L'identité des participants pourra être contrôlée à tout moment par la gendarmerie, la police ou les douanes. Un registre des participants est remis en préfecture.

L'Association CJB HANDBALL ne sera en aucun cas tenue pour responsable des intempéries éventuelles et de leurs conséquences.

Le jour du vide-greniers, les emplacements seront attribués en priorité aux personnes ayant réservé et réglé d'avance par courrier, secondement, et en fonction des disponibilités, aux personnes qui se présenteront le jour de la manifestation. Tout emplacement non occupé à 8H45 sera revendu sans possibilité de remboursement. Toute personne se présentant après 8H45 se verra refuser l'installation même inscription validée. En cas de non-participation ou d'intempérie, il n'y aura pas de remboursement.

Sont interdits à la vente lors de la manifestation : les objets dangereux (armes en état de fonctionnement, etc.) produits chimiques et explosifs, plantes, nourriture, gâteaux, confiseries, boissons. Les animaux ne pourront faire l'objet ni de vente ni de don dans l'enceinte du vide-greniers.

Seul l'organisateur se réserve le droit de tenir un stand buvette et restauration.

L'infrastructure de chaque stand n'étant pas fournie, merci d'apporter votre matériel d'exposition.

Coupon de réservation ci-dessous, accompagné des pièces demandées Photocopie Carte d'identité + règlement à renvoyer avant le 1^{er} Avril 2014 à

Lysiane Chapelière - 42 r Beauvoir 44340 BOUGUENAIS

Dans le cas où une pièce est manquante la réservation ne sera pas enregistrée. Il n'y aura pas de confirmation.

NOM (majuscules) et prénom :

Adresse :

Tél. :

N° Carte d'identité :

Délivrée le :

à :

(Joindre photocopie recto-verso ; pour les mineurs joindre la copie de la pièce d'identité d'un parent).

Prix des emplacements : je réserve emplacements à 11 €, soit

(Chèque à l'ordre de CJB HANDBALL)

Le soussigné (majeur responsable) déclare sur l'honneur :

- ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L310-2 code du commerce)
- ne participer qu'à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art.R321-9 code pénal)
- reconnaît avoir pris connaissance du règlement du vide-greniers de l'association CJB HANDBALL et déclare l'accepter sans réserve.

Fait à

, le



Pour connaître toute l'actualité du Club, rendez-vous sur :
www.cjbhandball.com